



*Dépêche 05/035*

## **Compte-rendu du CTPC du 30 mai 2005**

### **Insuffisant !**

Lors de cette réunion nous devons nous prononcer sur la réforme du renseignement et du dispositif LCF. Figuraient également à l'ordre du jour, un point d'information sur les implantations de RP2 suite aux décisions administratives dans ce domaine, ainsi que les questions diverses dont les réponses figurent en fin de ce compte rendu.

#### **Cohérent sur le papier, coquille vide à terme...**

Dans notre déclaration préalable, nous avons souligné une amélioration du dialogue social concernant la réforme du renseignement. En effet de nombreuses avancées touchant nombre de résidences ont été obtenues au fil des groupes de travail : implantation d'antennes DOD à Strasbourg et La Rochelle, maintien de deux BR en Corse, implantation non prévues initialement de SRE au Havre et à Marseille, abondement des effectifs des SRE et Pôles de Pilotage suite aux réunions locales, etc. Ces améliorations du dispositif, nous avons pu les obtenir en lien avec les militants locaux, agissant souvent en intersyndicale.

Rappelons que cette réforme se fait à effectifs constants, ce qui n'est pas courant.

#### **Coupé du renseignement de proximité...**

Pour autant, le dispositif proposé ne correspond pas à la vision CFDT, telle que nous l'avions proposée lors du processus DOUANE 2005. La suppression, sans distinction, de toutes les BR, couplée à la suppression de Brigades de Surveillance Nautique, lors de la restructuration annoncée de l'aéromaritime, est aggravée par le « tout péage » de la réforme surveillance . Tout cela risque de nous couper du renseignement de proximité et de nos contacts dans d'autres services de l'état. A quoi servira alors l'abondement des effectifs de la DRD ?

Seule solution à nos yeux, un bilan pouvant permettre de remédier aux carences du système.

Le DG considère que les agents des services de contrôles différés, par exemple, pourraient à l'issue de la réforme du dédouanement, rejoindre les SRE. Pour l'heure il estime possible d'affecter un agent du différé dans les CROC (Cellule Régionale d'Orientation des Contrôles). Ces débats devront se tenir au niveau régional.

Nous avons également souligné l'insuffisance de l'accompagnement social. Le groupe de travail ministériel sur « le maintien des rémunérations des restructurés » du même jour, sera suivi d'un second le 20 juin 2005. Rien de révolutionnaire ne nous y a été annoncé pour l'instant.

Problème plus technique, mais pouvant entraîner du ressentiment dans les services s'il n'est pas solutionné : la répartition d'un résultat contentieux dans les bilans de différents services y ayant contribué. L'administration planche sur un indice de performance intégrant cette coopération. A suivre.

Enfin, une réunion à la DG ne peut désormais plus se dérouler sans évoquer les derniers rebondissements du feuilleton valenciennois. Le sieur Ollivier fait encore des siennes, et nous avons demandé au DG de prendre ses responsabilités. En sera-t-il capable ?

### **Les votes des OS sur la LCF**

**Pour : SNCD**

**Abstention : FO**

**Contre : CGT, UNSA, Solidaires et CFDT**

**Notre explication de vote :** Bien sûr il y a eu des amendements au projet initial, et globalement nous avons la sensation que certains de nos arguments ont été entendus. Pour autant, il ne s'agissait pas de voter sur le dialogue social mais sur un dispositif dont nous avons souligné les failles.

### **Le calendrier**

Les enquêtes seront lancées très rapidement. Les CTPL se tiendront en septembre. Le nouveau dispositif sera complètement en place au 31 juillet 2006

### **RP2 du nouveau...**

Désormais les inspecteurs auront le choix entre deux filières d'accès au grade de RP2. La filière chef de service assortie d'une mobilité géographique ou fonctionnelle et la filière expertise qui permet de prendre le grade tout en exerçant les mêmes fonctions. Les « familles professionnelles » prises en compte sont :

Administration générale, opérations commerciales, enquêteurs et ODJ, surveillance (y compris spécialiste), informaticien (TAI..), enseignants, agents mis à disposition et détachés. La mutation sera possible au bout de deux ans.

### **Et les agents surv dans tout ça...**

L'étude des documents préparatoires nous a donné l'occasion de relancer notre revendication du « A chef de poste ». Sur 419 RP2, seulement 35 emplois surveillance, soit environ 8% alors que le pourcentage d'agents surveillance, tous grades confondus, est proche de 45. Cherchez l'erreur !

Rappelons que pour nous il ne s'agit pas de léser les chefs de postes actuels, mais de leur permettre d'accéder à la catégorie A par le biais d'un examen professionnel, puis de dérouler jusqu'à RP2 conformément à notre revendication sur la linéarité des carrières. Voilà qui serait une véritable reconnaissance des qualifications et des responsabilités de cette fonction.

Les opposants à cette revendication arguent qu'il s'agit du seul poste à responsabilité accessible au B. Bref, l'administration s'en sort à bon compte pour le moment. Un titre ronflant, des galons plus frimeurs que les anciens en guise de verroterie offerte aux intéressés et le tour est joué. Avec de tels raisonnements les plans de qualification successifs passent systématiquement sous le nez des collègues de la surveillance. L'accepteront-ils longtemps ?

## La CGT s'exprime dans notre sens

Grande première à notre connaissance, la CGT s'est exprimée dans le même sens que nous. Ce nouveau front syndical va-t-il suffire à rendre caduques les arguments administratifs sur le manque d'accord entre OS, pour ne pas évoluer vers nos propositions ?

### Questions diverses

Les questions posées par les OS ont entraîné les réponses suivantes :

#### Une guerre de retard !

- SNDJ : la notation évaluation 2004 va enfin avoir lieu très prochainement. . .

#### Du temps au temps !

- Le délai préconisé pour les recours est de 15 jours mais ils sont possibles jusqu'à deux mois après notification.

#### Le patrouilleur en vadrouille !

- L'appel d'offre pour le patrouilleur ayant échoué, la DG va maintenant procéder de gré à gré auprès de nos fournisseurs habituels.

#### Une ouverture ?

- La revalorisation de l'IRTI pourrait être une contrepartie à un contrat pluriannuel entre la DGDDI et le ministère. A voir...

#### Ca coince !

- Déménagement de la DG. L'opération se révèle plus chère de 25% ce qui entraînerait des retards dans les délais de livraison. Le ministère a demandé au DG d'étudier un projet alternatif, toujours à Montreuil et proche de la desserte par le métro.

Ce CTPC était symbolique de ce que nous vivons en douane depuis quelques années. On assiste à beaucoup de changements dans un laps de temps très court, sur des sujets qui méritaient une longue réflexion, et en tout cas un débat plus en amont.

Nous craignons pourtant d'avoir mangé notre pain gris. Les prochaines restructurations de l'Administration Générale, de l'Aéromaritime, puis plus tard des OP/CO (dédouanement) nous sont d'ores et déjà annoncées avec des effectifs en baisse. Le pain noir sera-t-il à déguster ?

Nous ne nions pas la nécessité de moderniser notre administration, mais notre vision du progrès social et du service public nous entraîne très souvent à exprimer notre opposition aux projets administratifs.

Paris, le 31 mai 2005